

COMMUNIQUE DE PRESSE

Propositions FO sur le travail du dimanche

En réponse au courrier du Directeur Général du Travail et du projet du nouveau décret pour le travail du dimanche dans le bricolage, FO propose une négociation entre toutes les organisations syndicales patronales et salariales concernées, pour organiser la fermeture des magasins le dimanche dans le bricolage et dans les activités concurrentes comme la quincaillerie, le négoce des matériaux, les drogueries, et bazars...

Le nouveau projet de décret, qui se substituerait à celui qui est suspendu, ne prend pas en compte toutes les motivations clairvoyantes du Conseil d'Etat. Le réajustement se fait principalement sur la durée du décret.

Rien n'est proposé pour la préservation du Repos hebdomadaire commun, principe fondamental garanti par la Constitution et par la Convention 106 de l'OIT.

Un nouveau décret serait une mauvaise idée qui engendrerait la même contestation devant le Conseil d'Etat.

Pour répondre, aussi, à la concurrence déloyale que représente la dérogation de l'ameublement (amendement Debré), il est proposé par FO que le gouvernement annule cette disposition par décret.

Les propositions FORCE OUVRIERE vont dans le sens de l'apaisement pour un retour à la normale, seule solution pour préserver les emplois dans toutes les entreprises mises en difficulté par la concurrence déloyale provoquée par le travail dérogatoire et/ou illégal le dimanche.

PJ :

- Projet de décret,
- Réponse FO au Directeur Général du Travail

Paris, le 20 février 2014

Contact :

- Christophe LE COMTE - Secrétaire de la Section fédérale du Commerce
Tél. : 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24

